

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 21 mai 1910

No 41

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 641. — Les Quarante-Heures de la semaine, 641. — Lettre Pastorale, 642. — Offrande pour le Congrès Eucharistique, 644. Chronique diocésaine, 645. — Télégrammes à l'occasion de la mort du Roi, 646. — Edouard VII visite un Monastère, 647. — Premier Congrès de Tempérance, 649. — Bibliographie, 654.

Calendrier

— o —

22	DIM.	b	I apr. Pent. Très Ste Trinité, <i>dbl. 2 cl. Kyr. 2 cl. II Vêp.</i> , mém. de S. Isidore. (II Vêp.) et du dim.
23	Lundi	†vr	De la férie.
24	Mardi	b	Notre-Dame Auxiliatrice, <i>dbl. maj.</i> (Fête légale).
25	Mercredi	b	S. Grégoire VII, pape et confesseur.
26	Jendredi	b	FÊTE DIEU , <i>1 cl.</i> Salut chaque jour de l'octave. Messe <i>pro populo</i> .
27	Vendredi	b	S. Bède le Vénérable, confesseur et docteur.
28	Samd.	b	S. Augustin de Cantorbéry, évêque et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

22 mai, Pontbriand. — 23, Buckland. — 24, Saint-Honoré.
26, Sainte-Sabine. — 27, Sainte-Sophie.

LETTRE PASTORALE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET
DU SIÈGE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous avons appris, Nos Très Chers Frères, avec une profonde tristesse la mort soudaine de Notre Très Gracieux Souverain, Sa Majesté Edouard VII. Nous Nous empressons de vous communiquer cette très affligeante nouvelle, persuadé que vous mêlerez vos regrets aux nôtres et que vous prendrez une large part au deuil universel qui frappe aujourd'hui tous les fidèles sujets de l'Empire britannique.

Monté sur le trône à un âge déjà avancé, notre digne Souverain était préparé depuis longtemps à exercer ses hautes fonctions. Ses nombreux voyages à travers tous les continents lui avaient permis de faire des observations sérieuses, d'étudier les grandes questions sociales qui agitent le monde moderne, d'entrer en relations avec tous les chefs d'états, avec les hommes les plus distingués de la politique mondiale et de connaître parfaitement le vaste empire dont la divine Providence lui destinait le gouvernement. — Edouard VII a fourni une carrière malheureusement bien courte, mais fort glorieuse. Son incomparable expérience des hommes et des choses l'a mis en état de jouer dans la politique anglaise un rôle personnel considérable. Grâce à une habileté et à une sagesse diplomatiques de tout premier ordre, il a su terminer la guerre du Transvaal et faire accorder aux vaincus une liberté large et généreuse ; il a constitué une série d'alliances et d'ententes par lesquelles il a grandi le prestige de son pays ; il a exercé une influence heureuse sur la diplomatie européenne et assuré le maintien de la paix entre les différentes nations. Aussi est-ce à juste titre qu'il a été appelé le Roi pacificateur.

Pour nous, Canadiens-Français et catholiques, il nous a donné des preuves manifestes et constantes de la plus grande bienveillance. Nos coeurs catholiques garderont longtemps le souvenir du message si sympathique que Sa Gracieuse Majesté adressa, au mois d'octobre dernier, aux évêques réunis en Concile plénier à Québec, message dans lequel il affirmait à nouveau les droits de notre sainte religion au Canada et sa volonté sincère de voir tous ses sujets catholiques user de ces droits avec une entière liberté.

Nous avons donc bien raison de pleurer et de regretter cet illustre monarque, enlevé si tôt à l'affectueuse admiration de tous ses sujets. Notre deuil et notre affliction ne peuvent trouver d'adoucissement que dans la pensée de l'avènement au trône de Son Altesse royale, Georges-Frédéric-Ernest-Albert, Prince de Galles, désormais Georges V, auquel nous exprimons avec joie les sentiments de notre loyale soumission et de notre sincère attachement.

Nous sommes sûrs de retrouver en lui la grande bienveillance dont son illustre père, Edouard VII, était animé à notre égard. En effet, dans les divers voyages qu'il a faits au Canada, et plus particulièrement lors de sa visite à Québec, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de notre ville, il a vu de plus près et connu nos populations françaises et catholiques, et il a pu constater combien sincère est notre loyauté envers l'Angleterre et ses souverains.

Il est de notre devoir, Nos Très Chers Frères, de prier pour cet auguste monarque et de demander à Dieu de répandre sur lui et sur toute la famille royale, avec le baume des consolations dans ce grand deuil, ses plus abondantes et ses plus précieuses bénédictions. Supplions le Seigneur de qui découlent toute puissance et tout don parfait et par qui règnent les rois, de donner au successeur de l'illustre souverain que nous pleurons, les lumières et les grâces dont il a besoin pour exercer dignement ses très importantes fonctions, afin que dans les circonstances particulièrement difficiles où il prend en mains le gouvernement de son pays, il soit le fidèle gardien des sages traditions qui ont fait dans le passé la grandeur de l'Angleterre et qui sont aussi la meilleure garantie de sa prospérité future.

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Dimanche, le 22 du présent mois, il sera chanté, dans toutes les églises de ce diocèse, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour l'avènement au trône du Haut et Puissant Prince Georges-Frédéric-Ernest-Albert, sous le nom de Georges V, et ensuite le Psaume 19 *Exaudi* (1), avec l'Oraison pour le roi.

Donné à Québec, sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre secrétaire, le huit mai mil neuf cent dix.

† LOUIS-NAZAIRE, arch. de Québec.

Par mandement de Monseigneur,

EUG.-C. LAFLAMME, Ptre,
secrétaire.

P. S. Le jour même où auront lieu les funérailles du roi, à Londres, une messe solennelle sera chantée dans la Basilique de Québec pour demander à Dieu de répandre sur la famille royale et sur l'Empire Britannique les consolations et les bénédictions du ciel.

Offrande pour le Congrès Eucharistique

Le Congrès Eucharistique international, qui aura lieu en septembre prochain, éveille l'attention et appelle le concours de tous les catholiques du Canada. La ville de Montréal sera le théâtre de ce glorieux événement, et sur elle, sans doute, comme aussi sur les paroisses dont elle est le centre religieux, pèsera le fardeau des plus rudes labeurs et des plus lourdes dépenses.

Mais il est juste que toutes les Églises s'associent à l'Église de Montréal, non seulement pour la féliciter de l'honneur qui lui est fait, mais encore pour l'aider à en soutenir l'éclat et à le faire rejaillir sur le pays tout entier.

Déjà Québec a joyeusement accepté sa part de labeurs et rempli son devoir de supplication. Le temps est venu de pousser encore plus loin notre participation à la sainte entreprise,

(1) On trouvera ce Psaume à la page 239 du Graduel Romain.

et de donner aux organisateurs du Congrès l'aide financière que, par délicatesse, ils ne nous demandent pas, mais que tous les catholiques de ce diocèse trouveront très juste et seront très heureux de leur procurer.

En conséquence, il sera fait, le dimanche 5 juin, dans toutes les églises du diocèse, une quête dont le produit devra être envoyé sans délai à l'archevêché. MM. les Curés sont priés d'annoncer cette quête le dimanche précédent, d'en bien faire connaître l'objet et d'exhorter leurs paroissiens à donner généreusement. Tous les prêtres du diocèse sont invités à joindre leur offrande à celle des fidèles.

Cette quête coïncidera avec la Solennité de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Ce sera un bel hommage à rendre à ce divin Cœur que de contribuer par une offrande substantielle au grand triomphe qui lui est préparé dans le Sacrement de son amour.

Par ordre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

EUG.-C. LAFLAMME, Ptre

Secrétaire.

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, Mgr l'Archevêque a fait la bénédiction solennelle du nouvel orphelinat de Saint-Sauveur au milieu d'un concours extraordinaire de fidèles. La maison destinée à recueillir et à former à la vie chrétienne les pauvres enfants sans foyer, est un édifice solide et spacieux, bien divisé, bien éclairé, bien aéré, et aménagé d'après toutes les règles de l'hygiène. Cette fondation fait honneur aux généreux paroissiens de Saint-Sauveur, et aux zélées et dévouées Sœurs de Charité qui en ont pressé l'exécution et qui sont chargées de la diriger. Déjà la maison est remplie de bambins et de bambines. Il y a une centaine d'internes et une soixantaine de vieillards de l'un et de l'autre sexe, car cet orphelinat est doublé d'un hospice. Au moins 150 autres enfants y passent la journée à la salle d'asile.

— Vendredi, le 20 du courant, jour de la sépulture du roi Edouard VII, on a célébré à la cathédrale de Québec, à 10 heures, une messe pontificale pour la consolation et le bonheur de la famille royale, et pour la prospérité du règne nouveau

Cette messe fut chantée par S. G. Monseigneur l'Archevêque, avec M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université, comme prêtre-assistant, les abbés C. Desrocher et A. Robert, comme diacre et sous-diacre, et l'abbé Jules Laberge, comme cérémoniaire.

Les personnages présents qui n'étaient pas propriétaires de bancs occupaient des sièges réservés au bas-chœur.

—Durant le cours de cette semaine, celle des Quatre-Temps du printemps, eurent lieu les ordinations suivantes :

Jeudi, TONSURE : M. Edward O'Brien, du diocèse d'Ogdensburg N. Y., et Hermas Gorman.

Vendredi, ORDRES MINEURS : MM. Edward O'Brien, et Fergus David O'Brien, du diocèse de Peterborough ; Patrick McBride, Albert Montplaisir, Joseph Fiset, Matthew Kearns, Raymond Clément, Ulric Perrier, Ernest Perrier, de la Congrégation de Sainte-Croix.

Samedi, SOUS-DIACONAT : MM. Apollinaire Allaire, Jules Dubeau, Georges-Etienne Grandbois, Emile Giguère, Cyrille Labrecque, Israël Laroche, François-Xavier Lefebvre et Léonidas Verreault, du diocèse de Québec ; Gaston Dubé, du diocèse de Nicolet ; Frank McBride et Patrick McBride, de la Congrégation de Sainte-Croix ; John Vincent McAuley et Fergus David O'Brien, du diocèse de Peterborough.

PRÊTRISE : MM. Louis-Philippe Blais, Joseph Dumas, Lucien Leclerc, Arthur Premont, Victor Rochette, du diocèse de Québec ; Bernard Gillis, de Charlottetown ; Jeremiah O'Brien, de Burlington Vt. ; et Miles Tompkins, d'Antigonish.

Ad multos annos !

Télégrammes à l'occasion de la mort du Roi

Voici la traduction française des télégrammes échangés, à l'occasion de la mort du Roi, entre Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec et son Excellence le Gouverneur Général :

Télégramme de Mgr l'Archevêque

« L'Archevêque de Québec prie Son Excellence le Gouverneur Général de transmettre à la famille royale l'expression de ses regrets, avec ceux de son clergé et de tous les fidèles de

son diocèse, à l'occasion de la mort de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi, qui a illustré le trône par ses grandes et nobles qualités, comme arbitre de la paix et comme sage souverain du vaste et puissant Empire anglais. »

« L'Archevêque de Québec. »

Réponse de Son Excellence

« Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Je vous remercie de votre message que j'ai transmis au secrétaire d'Etat pour les colonies pour être transmis au Roi. »

GREY. »

— — — — —
Edouard VII visite un Monastère (1)
 — — — — —

Le samedi 9 avril, le roi Edouard VII d'Angleterre, qui était depuis quelques semaines en villégiature à Biarritz, a visité le monastère de Notre-Dame, à Anglet. Il y est arrivé vers trois heures et demie et n'est reparti qu'à cinq heures. Dès qu'on eut signalé son arrivée, M. le chanoine Etchebarne, supérieur des aumôniers, et la Rév. Mère Isabelle s'empressèrent de se mettre à la disposition de l'illustre visiteur. Le roi voulut voir en détail toute la communauté, et, tout le temps, il se montra d'une amabilité et d'une bienveillance extrêmes. On lui montra la chapelle, les ateliers de couture et de broderie et les établis. Le roi prit plaisir à regarder les beaux ouvrages que les Sœurs confectionnent. On lui fit voir certains de ces ouvrages, qui sont faits d'après les indications données autrefois par la reine Victoria, son auguste mère, dans une visite qu'elle avait faite au monastère. En voyant les beaux lapins blancs qu'on élevait en si grand nombre au monastère, cette souveraine avait demandé ce qu'on faisait de leurs peaux. Quand on lui eut répondu qu'on ne les utilisait guère et qu'on les vendait

(1) Grâce à la prévenance d'un bon père capucin nous pouvons servir à nos lecteurs, avec combien d'actualité ! une page touchante sur notre feu roi Edouard VII. Il s'agit d'un fait qui a précédé à peine d'un mois la date de sa mort. La feuille française qui l'a raconté, la *Semaine catholique* de Toulouse (No du 24 avril dernier), ne pouvant aucunement alors prévoir la date du décès de Sa Majesté que rien du reste ne faisait appréhender, sa relation n'en est que plus authentique et plus désintéressée.

comme chose sans valeur, elle indiqua le profit qu'on pouvait tirer de leur poil pour certaines parties des vêtements de femmes. Elle eut l'obligeance d'indiquer elle-même aux ouvrières la manière d'arracher ce poil et de l'employer. Depuis lors, les Sœurs d'Anglet ont toujours confectionné des ouvrages d'après les indications de la reine Victoria et qui sont d'une grande élégance. La Mère Supérieure en mit plusieurs sous les yeux du roi Edouard et le pria de lui faire l'honneur d'accepter une jolie étole ainsi fabriquée. Le roi accepta avec plaisir le modeste cadeau qu'on lui offrait.

Il visita l'orphelinat, se faisant expliquer en détail les particularités qui lui étaient montrées. Un portrait de la reine sa mère, que cette grande princesse avait envoyée quelques jours après sa visite au monastère, est exposé dans l'orphelinat. Le roi s'arrêta un instant à le contempler avec une grande émotion.

Du monastère, le roi se rendit, à pied, accompagné de M. le chanoine Etchebarne, de la Mère Supérieure et des personnes de sa suite, jusqu'à la résidence des Bernardines qui est distante de 600 mètres environ. Durant ce trajet il se montra d'une grande amabilité, demandant des renseignements sur le genre de vie de ces Bernardines et sur la différence qu'il pouvait y avoir entre leur règle et celle des Trappistines dont il avait entendu parler.

Arrivé à la chapelle de Saint-Bernard, on lui fit voir l'endroit où la reine sa mère avait prié longtemps à genoux. Une inscription rappelle ce souvenir. Le roi Edouard, après l'avoir lue, resta un instant silencieux et recueilli comme dans une méditation pieuse. La R. M. Supérieure lui demandant s'il consentait à ce qu'une inscription placée à côté de celle de son auguste mère rappelât sa visite, il y consentit très volontiers.

On fit paraître devant lui les Bernardines. M. Etchebarne lui donna quelques détails au sujet de la règle qu'elles suivent, et qui comporte un perpétuel silence. A la fin de cette entrevue, au moment de se retirer, M. le Supérieur des Chapelains dit à ces saintes filles : Celui qui vous rend visite aujourd'hui, mes chères enfants, est le roi d'Angleterre, ne manquez pas de prier pour lui et pour toute sa famille. Les pauvres Bernardines se mirent alors à genoux et baisèrent la terre, comme leur

règle l'ordonne, quand elles prennent congé d'un supérieur qui leur a adressé la parole. Ce geste d'humilité profonde émut très vivement le roi, et plusieurs personnes de sa suite versaient des larmes.

En sortant de la résidence des Bernardines, le roi Edouard visita le cimetière du monastère, situé au milieu des sables, où les tombes s'alignent, chacune marquée d'une petite croix noire sans un nom, sans un signe qui rappelle celles dont la dépouille repose là. Ce champ de l'éternel repos, dans la solitude, entouré de pins, au milieu duquel s'élèvent quelques cyprès agités par le vent de la mer, dans l'austérité toute monacale des tombes, fait toujours une vive impression sur ceux qui le visitent.

Avant de se retirer, le roi Edouard désira emporter quelques souvenirs. Il acheta pour plusieurs centaines de francs un bon nombre d'objets exposés dans le magasin et fabriqués par les Sœurs. En prenant congé, il daigna exprimer à la Mère Supérieure tout le plaisir que cette visite lui avait causé, paraissant même regretter d'avoir tant tardé à la faire.

♦♦♦

**Premier Congrès de Tempérance
du diocèse de Québec (1)**

— o —

31 août - 4 septembre 1910

Protecteur : S. G. Mgr L.-N. Begin, archevêque de Québec,
Président d'honneur : Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, *Vice-Présidents d'honneur* : Sir Louis Jetté, président de la Cour d'Appel de la province de Québec ; Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de la province de Québec ; Son Honneur M.-Napoléon Drouin, maire de Québec ; M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval.

(1) A la demande du Comité organisateur du Congrès, nous nous empressons de publier l'important appel au public destiné à attirer l'attention et le concours sympathique et efficace de tout catholique sincère sur cette démarche si pleine de promesse pour le triomphe de la cause sacrée de la Tempérance. RED.

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 30 avril 1910.

(En la fête de Mgr de Laval.)

Le Comité Organisateur du Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec est maintenant en mesure d'annoncer que ce Congrès sera tenu, à Québec, du mercredi 31 août au dimanche 4 septembre prochain.

Nous avons l'honneur d'inviter cordialement le public de ce diocèse, et même de l'extérieur, plus particulièrement tous ceux qui ont à cœur la lutte contre le fléau de l'intempérance, au nom des intérêts sacrés de la morale et de la religion, à favoriser de leur adhésion et de leur concours, de leurs souscriptions et de leurs prières, cette importante entreprise d'action sociale catholique, et d'un caractère tout nouveau, en notre pays.

Depuis les jours lointains où Monseigneur de Laval, de vénérée mémoire, et tous les premiers évêques du Canada français et catholique s'ingénierent à réprimer « la traite de l'eau de feu » chez les tribus indigènes, la lutte anti-alcoolique, chez nous, tout en se maintenant toujours, à travers les ans et les siècles, n'a guère évolué, dans son mode d'action, à venir jusqu'à ces dernières années. Elle y fut, constamment, le lot pour ainsi dire exclusif de l'Eglise et de ses apôtres, ce qui nous valut, dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle surtout, de mémorables croisades de prédication et de propagande, qui resteront inscrites à nos annales comme un monument de zèle et un titre de gloire, au crédit de notre clergé national.

Depuis une dizaine d'années à peine, l'opinion publique, enfin, a pris conscience du sens véritable de ce mal de l'alcoolisme, anti-social dans la même mesure qu'il est anti-religieux. Elle a compris que les ravages de l'intempérance, lesquels, malgré tout, allaient s'accroissant, auraient bientôt produit, contre notre peuple et contre notre patrie, les plus funestes conséquences, s'il n'y était porté prompt et vigoureux remède.

On s'est rendu compte que cette question de tempérance n'est pas seulement religieuse et morale, mais d'intérêt natio-

nal et économique. Et depuis l'on a vu les patriotes et les économistes du monde laïque entrer en lice, à leur tour, pour soutenir dans leurs travaux les propagandistes ecclésiastiques et combattre, avec eux, le fléau de l'intempérance. Après la fondation d'origine religieuse, de nombreuses associations paroissiales : sociétés de la Croix ou sociétés de Tempérance, ligues du Sacré-Cœur, etc, on vit enfin les laïques s'organiser spontanément et créer les deux puissantes Ligues anti-alcooliques de Québec et de Montréal, dont le prestige et l'influence viennent de s'affirmer une fois de plus, ces jours-ci, dans l'imposante démarche qu'elles faisaient hier, en faveur de la tempérance, auprès du gouvernement de la province de Québec.

Plusieurs laïques distingués, de nos classes dirigeantes, se mirent à l'œuvre activement : par la parole ou par la plume ils provoquèrent maints résultats heureux, et des plus appréciables, pour la cause honorable de la sobriété.

Le mouvement, ainsi généralisé, s'affirme et s'accroît. L'année dernière, nous avons le bonheur de saluer quelques manifestations locales, mais non moins intéressantes, cependant, de son importance grandissante. Les deux petits congrès inter-paroissiaux de Longueuil et de Saint-Pierre-aux-Liens, près Montréal, ont fait avec succès la démonstration que la campagne anti-alcoolique est, dorénavant, entrée dans nos mœurs, pour y demeurer en permanence jusqu'au triomphe définitif.

Dans ces circonstances, l'Action Sociale Catholique a pensé qu'il était de sa mission, de son devoir primordial envers la race et la foi des Canadiens-Français, au service desquelles elle a voué ses énergies, de frapper un grand coup contre l'alcoolisme, de susciter une manifestation plus générale et plus concluante que toutes celles dont notre Canada avait encore été témoin à ce sujet.

Elle a décidé, en décembre 1909, la tenue d'un premier « Congrès diocésain de Tempérance, » à Québec, et elle a confié à un Comité Organisateur, d'environ cent cinquante membres, recruté par ses soins, la charge d'organiser ce congrès.

Le Comité Organisateur, depuis trois mois qu'il a assumé sa tâche, a réussi, avec le dévoué concours de tous ses membres, à mettre en bonne voie les travaux considérables qu'impliquait une telle entreprise, et il a confiance d'avoir assuré l'entier suc-

cès du Congrès, pour peu que le grand public veuille bien correspondre à ses desseins.

C'est pourquoi il vient, aujourd'hui, faire appel à toutes les bonnes volontés, qui croient, comme lui, que le moment est venu de se grouper en faisceau, de coordonner les initiatives qui s'épanouissent, un peu au hasard, sur tous les points de notre province, et qui, en dehors de ces deux groupements puissants dont nous parlions, semblent, en général, s'ignorer, agissant, le plus souvent, sans plan concerté et ne se prêtant que trop rarement un appui mutuel.

Ce premier Congrès général est destiné à doter la lutte anti-alcoolique d'un organisme moral qui puisse en accroître l'efficacité et l'élever à la hauteur du fléau qu'elle attaque. Nous y convions non-seulement toutes les sociétés anti-alcooliques, mais encore toutes les personnes et toutes les collectivités convaincues des ravages de l'alcoolisme et de la nécessité de les arrêter. On s'y appliquera, non moins qu'aux questions de doctrine, à celles de la coordination des efforts et de l'organisation méthodique de la lutte.

Le péril alcoolique menace toutes les forces vives de la Patrie : commerce, industrie, agriculture, famille, société ; il ne sera vaincu que par la coalition de tous les organismes atteints ou menacés. Nous adressons donc un pressant appel à tous ceux que préoccupent l'avenir de notre race et la grandeur de notre pays.

Nos sociétés de tempérance, va sans dire, mais avec elles aussi nos associations de mutualité et de bienfaisance, nos confréries pieuses d'hommes et de femmes, nos fraternités du Tiers-Ordre, nos sociétés de jeunes gens, nos Liges du Sacré-Cœur, nos syndicats ouvriers (unions) eux-mêmes, nous nous plaçons à l'espérer, jugeront qu'il est de leur devoir, de leur intérêt et de leur honneur, de prendre part à la noble croisade que nous venons leur proposer.

Les conditions d'adhésion et de participation aux travaux du Congrès sont les suivantes, énoncées dans les articles II et III du Règlement :

Art. II. MEMBRES. Le Congrès comprend trois classes de membres :

Bienfaiteurs (cotisation, \$ 5.00);

Titulaires (cotisation, \$ 2.00);

Adhérents (cotisation, 50 sous).

Les membres bienfaiteurs et titulaires, seuls, peuvent être choisis comme officiers du Congrès et de ses commissions, présenter des travaux, prendre part aux discussions, voter et recevoir gratuitement un exemplaire des comptes rendus du Congrès.

Toute société de tempérance, de secours mutuels; etc., peut se faire inscrire comme membre bienfaiteur; cette inscription lui donne droit de recevoir un exemplaire des comptes rendus du Congrès, et de se faire représenter par deux délégués.

Les membres adhérents ont le droit d'assister aux séances générales du Congrès et aux sessions des commissions.

Art. III. CARTE DE MEMBRE. — Sur versement des cotisations entre les mains du Trésorier du Congrès, les membres et les délégués des sociétés reçoivent, par les soins du Comité Organisateur, une carte valant quittance, et qui leur servira de billet d'entrée aux séances.

Le Comité Organisateur sera profondément reconnaissant à tous ceux qu'atteindra le présent « Appel », s'ils veulent bien recruter, autour d'eux, le plus possible d'adhésions et de souscriptions à son entreprise, en commençant par donner le bon exemple de lui assurer les leurs, personnellement. Pour s'inscrire au rôle des membres actifs du Congrès de Tempérance, dans l'une des trois qualités de *Bienfaiteur*, de *Titulaire* ou d'*Adhérent*, selon la cotisation que l'on veut bien s'imposer, il suffit de signer de son nom, accompagné de son adresse, le *Bulletin d'adhésion*, qu'on voudra bien retourner, en y joignant le montant indiqué, avant la date du 1^{er} juillet prochain au Trésorier du Congrès, 101 rue Sainte-Anne, Québec.

Pour le Comité Organisateur :

Mgr PAUL-EUGÈNE ROY,
Président.

Le secrétaire :

AMÉDÉE DENAULT.

OFFICIERS DU COMITÉ ORGANISATEUR

PRÉSIDENT :

S. G. MGR PAUL-EUGÈNE ROY, évêque d'Eleuthéropolis, Auxiliaire de Québec, Directeur général de l'Action Sociale Catholique.

VICE-PRÉSIDENTS :

SIR FRANÇOIS LANGELIER, juge en chef suppléant de la Cour Supérieure, dans la province de Québec, président de la Ligue Anti-alcoolique de Québec ; MGR C.-A. MAROIS, Vicaire général du diocèse de Québec.

SECRÉTAIRE :

J.-M. Amédée Denault, L. L. B., chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique ;

SECRÉTAIRE-ADJOINT :

Dr Jules Dorion, directeur de l'*Action Sociale*.

ASSISTANTS-SECRÉTAIRES :

M. l'abbé N.-J. Proulx, MM. Hormisdas Magnan, rédacteur à l'*Action Sociale*, Maurice Dupré, président des Etudiants en droit et du Comité régional de l'A. C. J. C., à Québec.

TRÉSORIERS :

M. l'abbé Ph.-J. Fillion, professeur à l'Université Laval et M. le Dr Albert Jobin, échevin de la cité de Québec.

Bibliographie

— DOM GUÉRANGER, abbé de Solesmes, par un Moine Bénédictin de la Congrégation de France.

Le pieux monument élevé par un fils exilé de saint Benoît au savant abbé de Solesmes arrive à son achèvement par un deuxième volume qui répond à toutes les promesses du premier. On ne peut mieux en résumer la portée que par ce jugement lapidaire de M. Léon Gautier sur Dom Guéranger : « Il a fait triompher en théologie les doctrines romaines, en histoire le surnaturel, en liturgie l'unité. Il a beaucoup fait pour son temps, pour son pays, pour l'Eglise. » Il faut ajouter que le grand restaurateur de l'institution bénédictine ne se borna pas à créer un centre de haute culture monastique, à l'exemple de Saint-Maur ; il fit de ses moines et de ses moniales des êtres voués surtout à ce qu'il appelait la *prière sociale*. Quelle existence bien remplie que la sienne, surtout dans la dernière période ! Que de luttés et d'épreuves aussi ! On en trouvera le détail émouvant dans cette seconde partie d'un ouvrage destiné à devenir un élément nécessaire de l'histoire religieuse du dix-neuvième siècle. L'auteur n'a rien omis des incidents considérables, des polémiques passionnées et des mouvements d'idées ou de doctrines, où l'illustre abbé joua la plupart du temps un rôle de premier plan : conciles provinciaux, résistance au gallicanisme renaissant, établissement d'un ritualisme homogène, fondations de monastères, protestation contre le naturalisme historique, compagnes retentissantes de l'*Univers* et du *Mond*, définition de l'Immaculée Conception, concile du Vatican, proclamation de l'Infaillibilité, défaite du parti catholique libéral, etc. . . Cette haute figure de moine apparaît, entourée de ses écrits, de ses œuvres et de la sympathie de ses plus illustres contemporains, comme d'une auréole, dresse au-dessus du siècle, ainsi qu'un exemple et un espoir pour ses disciples dispersés, pour l'Eglise elle-même.

Un volume in-8°. Prix : 8 francs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6°.



CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles.

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91

“ National 169

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ HUARD

<i>Labrador et Anticosti</i> , 520 pp., carte et grav...	\$ 1.50
<i>Impressions d'un Passant</i> , VIII-366 pp.....	1.00
<i>Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène</i> , 2 ^e éd., VIII-265 pp., ill.....	60
<i>Abrégé de Zoologie</i> , 130 pp., ill.....	20
<i>Le Naturaliste canadien</i> , revue mensuelle. Abonnement.....	1.00